LE NUMERO : 25 CENTIMES

VENDREDI 18 JANVIER 1929.

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 106 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 9-51) 46, rue de la Gare, 46
TOURCOING (Téléph. 9-85) 15, Rue Nationale, 15

LES BAGNES EN RUSSIE

Comment les Bolcheviks traitent leurs adversaires politiques

LES misères et les infamies des bagnes rouges !... Elles ont été déjà dépeintes, mais sait-on qu'elles persistent plus effroyables, plus abominables que jamais ?

Sait-on la vie horrible que mènent dans les geôles lointaines disséminées sur le sol de l'immense empire, sur les routes de Sibérie et dans les îles perdues de la mer Blanche, les déportés marqués du nom de contre-révolutionnaire ou de politique ?...

Les journaux russes, les déportés évadés au péril de leur vie, des Enfers bolcheviques, rapportent des faits authentiques qui font frémir d'horreur et flétrissent le régime de honte qui tolère, favorise de telles abominations.

Le « Socialistitcheski Viestnik » a consacré un article à la situation des déportés politiques plus particulièrement au Turkestan.

Après avoir signalé la vie toujours aussi pénible des déportés politiques, rappelé la nécessité pour la socialiste révolutionnaire Eugénie Rattner et pour Ivanov de faire la grève de la faim dans les prisons du Turkestan, pour défendre leurs droits, l'organe socialiste donne quelques détails sur la mort d'un socialiste révolutionnaire qui se serait suicidé en se jetant dans le feu. Par ailleurs, la description qui est faite sur l'un des lieux d'exil des plus caractéristiques du Turkestan, mérite d'être reproduit :

« A 400 verstes du chemin de fer du sud, à 750 verstes à l'est (Kzyl-Orda) se trouve un des lieux d'exil les plus perdus du Kazakstan : c'est Tourt-Koul, ci-devant Petro-Alexandrovsk capitale de la « région autonome de Karakalpakie ».

Là, dans trois villes du district, Pchimbas, Khodjelli et Koungrad, se trouvent des exilés politiques qui vivent dans des conditions effroyables. Ils doivent se faire enregistrer individuellement, depuis une fois tous les quinze jours jusqu'à une fois par jour. Les lettres, les journaux, mettent deux mois pour venir, et souvent même rien n'arrive. Les secours médicaux sont encore possibles à Tourt-Koul, mais dans les autres villes, ils sont à peu près inexistants. On peut également trouver à Tourt-Koul un peu de travail. Dans les autres villes, c'est la mort lente par la faim. Les subsides (6 roubles 25) sont donnés irrégulièrement, avec des retards allant jusqu'à trois mois. Les 2 roubles 50 que l'on doit donner pour les effets tous les trois mois n'ont pas été donnés ces derniers temps ».

A Solovki, dans la mer Blanche, la situation des condamnés politiques n'est pas plus enviable.

Ceux-ci sont divisés en deux catégories, les « politiques » proprement dits et les « K. R. » ou contre-révolutionnaires. Les politiques englobent les socialistes de toutes nuances et les anarchistes, considérés comme des ennemis du régime.

Un rien suffit pour être qualifié de « contre-révolutionnaire » au pays des Soviets, une parole imprudente, une réclamation intempestive, moins encore, une simple dénonciation presque jamais vérifiée, de faux monnayage ou de recel d'alcool, de contrebande.

Les « K. R. » sont parmi les détenus, au bas de l'échelle. L'horreur des traitements qu'ils subissent n'est dépassée que par celle infligée aux femmes.

En principe, les femmes sont déportées à Solovki « pour récidive répétée dans l'inconduite ». En réalité, la plupart sont condamnées au bagne pour des motifs politiques, comme les hommes. Beaucoup aussi sont englobées dans les condamnations qui frappent leurs maris, leurs frères ou leurs pères. Amenées à l'île avec eux, elles en sont séparées dès leur arrivée. Là, le règlement les astreint au même régime que les prisonniers. Il leur faut essurer des corvées de neige exténuantes et malades d'épuisement, extraire la tourbe des marais, patauger dans la vase et l'eau froide, avec des chaussures en lambeaux ou les pieds nus. On les envoie aussi à la briqueterie. Certaines, plus favorisées, lavent le linge couvert de vermine des forçats.

Mais, il y a encore des souffrances plus terribles ; ce sont la promiscuité, les violences morales, voire physiques que les chefs se permettent avec les détenues, cette obsession qui fait traquer les femmes par les tchekistes et les contraint à céder à la menace, au chantage d'une amélioration matérielle, à la force. Il est des crimes qu'on ne peut décrire.

Les tchékistes ont l'impunité. Celles qui résistent ou se révoltent sont envoyées à Zaitchi Ostrov, l'île aux lièvres. Réduites à une ration de famine, vouée à des tâches écrasantes, elles retournent peu à peu à l'état sauvage, se battent entre elles, se dégradent tout à fait. Beaucoup meurent. Beaucoup aussi, désespérées, s'évadent par la seule issue qui leur est offerte, la porte basse du suicide.

A Solovki, les détenus mangent des choses immondes et couchent entassés sur des planches et dévorés par les parasites. Une soupe jaunâtre où nagent quelques débris de poisson pourri ou de morue avariée compose le déjeuner.

Pour le dîner, ils reçoivent en général deux ou trois cuillerées de bouillie, de sarrasin à l'huile de tournesol.

Le pain (ration théorique 600 grammes) rappelle en pire le pain de guerre des Allemands. Les détenus touchent, en outre, quotidiennement, une cuillerée de sucre en poudre, une demi-cuillerée de café, également en poudre, trop souvent mêlé à des détritus, et le matin de l'eau chaude, en guise de thé. La grande majorité des internés n'ayant ni argent, ni vêtements indispensables, meurt dès la seconde année de déportation, à la suite de refroidissement, de scorbut, de folie. Beaucoup d'entre eux périssent sous les balles, au poteau d'exécution.

Voilà comment les bolcheviks traitent leurs adversaires politiques. Voilà comment on comprend la tolérance et la liberté au Paradis des Soviets.

Une reine parlant devant le microphone

La septuagénaire reine-mère de Hollande, Emma, a pris la parole devant le microphone, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée en Hollande, comme épouse de Guillaume III d'Orange. — On la voit ici prononçant son allocution.

Le crime de Maubeuge sera-t-il bientôt éclairci ?

(De notre Correspondant particulier)

Nous avons dit que Mme Compain, la nièce de Mme Fauconnier, trouvée assassinée à Maubeuge, prévenue télégraphiquement du crime, était arrivée dans cette ville, venant de Constantinople où elle habite avec sa fille et son gendre.

Mme Compain a rendu visite, ainsi que nous l'avons relaté, à son fils Maurice, actuellement incarcéré à la prison d'Avesnes.

Leur entrevue fut des plus émouvantes.

Des présomptions se resserrent contre le petit-neveu

Dans la journée d'hier, tandis que M. Chauvin, commissaire de police mobile, poursuivait ses recherches à Suresnes, l'inspecteur Coussemacker a obtenu dans la région des renseignements très importants pour la marche de l'enquête.

Par téléphone ou par télégraphe les deux hommes se sont tenus en relation constante de façon à faire marcher parallèlement les recherches. L'un des renseignements recueillis dans la région pourrait, s'il est vérifié, avoir de graves conséquences contre Compain.

Nous ne pouvons la dessus en dire plus long afin de ne pas gêner la besogne des policiers, mais l'impression qui paraît se dégager de tout ce qui est jusqu'à présent connu c'est que le faisceau des présomptions semble se resserrer contre le petit-neveu.

On s'est posé la question suivante : Quel intérêt Maurice avait-il à la mort de sa grand'tante, puisqu'il n'en était pas l'héritier direct ? Mais le jeune homme a avoué lui-même que sachant que sa mère était en froid avec Mlle Zoé depuis le départ de Mme Compain pour la Turquie, il s'attendait bien à figurer sur le testament. Un jour, peut-être deux, peut-être trois vont encore se passer en contrôles et vérifications.

Aucun détail ne sera négligé pour tâcher de faire sur le crime encore mystérieux du Faubourg de Mons, toute la lumière.

Un tremblement de terre a ravagé une province chinoise

Des centaines de victimes

On annonce de Pékin, qu'un tremblement de terre a ravagé la province chinoise du Shansi, sur la frontière de Mongolie.

On signale des centaines de victimes dans cette province, déjà si éprouvée par la famine qui sévit depuis plusieurs semaines.

Graves incidents de grève dans le Gard

Une bagarre s'est produite entre mineurs et gardes républicains On compte 4 blessés

A Nîmes, la situation de la grève minière est stationnaire. On signale quelques rentrées de plus, surtout à la Grand'Combe. Au cours de la tentative des grévistes d'empêcher les non-grévistes de se rendre au travail, les gardes républicains ont dû intervenir. Il y a quatre blessés des deux côtés. Trois arrestations ont été opérées.

La commercialisation de la dette allemande

Un emprunt international d'un milliard de dollars va-t-il être émis ?

Des négociations officieuses paraissent se poursuivre en ce moment, à Paris, entre banquiers et divers pays, sur le plan de commercialisation de la dette allemande.

On parle avec quelque précision de l'émission d'un emprunt d'un milliard de dollars. De cet emprunt, 400 millions de dollars seront souscrits sur le marché américain, et 300 ou 400 millions de dollars, c'est-à-dire à peu près la même somme, sur le marché français. Des banquiers des autres pays, créanciers de l'Allemagne, se partageront le solde.

Quant à la destination des sommes ainsi recueillies, il va sans dire que les banquiers n'ont pas voix au chapitre et le temps venu, les créanciers en décideront.

15 AUTOMOBILISTES TUÉS PAR UN EXPRESS

On mande de New-York : « L'express de Long Island a tamponné une automobile au passage à niveau de Brentwood. Cinq personnes ont été tuées ».

Le débat sur la politique économique et sociale du Gouvernement s'est engagé hier après-midi à la Chambre

MM. LAFAYE, PUECH, FOUGERES ET LANDRY ONT DEVELOPPE SUCCESSIVEMENT LEUR INTERPELLATION.

Dès l'ouverture hier, à 15 h. 05, de la séance de la Chambre, M. Aristide Briand dépose sur le bureau le projet portant ratification du pacte de renonciation à la guerre (pacte Briand Kellog) (appl. bancs). Le projet est renvoyé à la Commission des Affaires Etrangères qui le rapportera. L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la politique économique et sociale du gouvernement.

M. LAFAYE monte à la tribune et défend le programme économique établi par la C. G. T. Il demande que dans les départements on institue les comités départementaux du travail. Il fait appel au gouvernement pour la réintégration des cheminots frappés en 1920 pour faits de grève et défend énergiquement le droit syndical pour toutes les catégories de travailleurs et en particulier pour les fonctionaires. Il revendique également pour les employés et ouvriers le droit d'obtenir de leurs employeurs un congé annuel payé (mouvem. divers). L'orateur s'explique également sur des projets de loi relatifs à l'inspection du travail et souligne l'urgence d'obtenir l'instauration des délégués ouvriers à la sécurité (appl.).

M. LAFAYE parle enfin en faveur des travailleurs agricoles et demande au ministre du Travail de faire preuve d'énergie pour faire voter par le Sénat diverses lois sociales pendantes devant la Haute-Assemblée. (Appl.).

L'intervention de M. Puech

M. PUECH prend ensuite la parole et exprime la conviction que le Gouvernement apportera un programme social et économique vigoureux, faisant disparaître les injustices fiscales.

L'orateur déclare ensuite qu'il n'est pas ennemi du syndicalisme, mais il signale le péril qu'il y a de voir le corps des fonctionnaires sombrer dans l'exagération des revendications corporatives.

Il exprime, en terminant, sa confiance que la Chambre saura donner à tous les citoyens toutes les libertés et tout le bien-être auquel ils ont droit.

M. Fougères à la tribune

A son tour, M. FOUGERES fait un exposé de la situation économique de la France. Il montre que celle-ci augmente considérablement sa production depuis la guerre. Il signale la nécessité de réduire les tarifs de chemins de fer dont l'élévation est un obstacle à l'activité nationale. Il demande l'abrogation de la taxe sur les industries de luxe et une réduction de la taxe sur les valeurs mobilières. M. Etienne FOUGERES réclame enfin une coopération intelligente du patronat et du monde ouvrier pour résoudre dans la concorde les problèmes sociaux.

Les déclarations de M. Landry

M. LANDRY demande au Gouvernement quelle place il entend donner dans sa politique sociale aux droits et aux intérêts de la famille. Il jette un cri d'alarme à propos de la dépopulation de la France en général et particulièrement des grandes villes. Il estime que les lois en vigueur pour protéger les familles nombreuses sont nettement insuffisantes et demande qu'on augmente les dispositions concernant les allocations et les primes qui sont envisagées dans la loi des Assurances sociales. (Appl. nomb. bancs). Sur ces mots, la suite du débat est renvoyée à ce jour.

Les incidents du Rio-del-Oro

Après une suspension de séance, M. Alcide DELMONT pose une question au ministre des Affaires étrangères au sujet des incidents dont le Rio-del-Oro est le théâtre. Ce pays, situé sur le bord de l'Atlantique, entre le Sud du Maroc et le Nord de la Mauritanie, est habité par 30.000 Maures appartenant à des tribus pillardes. L'Espagne n'occupe que quelques points stratégiques. « Les excursions de ces pillards dans nos possessions sont intolérables, dit l'orateur, qui soulignant ensuite l'intérêt national de la ligne aérienne qui va de Toulouse à Casablanca, via Cisneros-Dakar, expose que la sécurité de cette ligne dépend de la sécurité dans le Rio-del-Oro, qu'elle survole ».

M. DELMONT rappelle alors la captivité des aviateurs Reine et Serre et rend hommage à leur magnifique courage.

M. BRIAND répond en s'associant d'abord à ces paroles élogieuses et ajoute : « Il ne vous échappera pas que dans des affaires comme celles-ci, il faut que deux nations se concertent pour arrêter en commun les mesures les plus propres à assurer la sécurité. Des conversations sont engagées avec le gouvernement espagnol ; elles n'ont pas encore abouti à un résultat. Nous avons dans notre zone qui n'est pas, elle non plus, exempte d'insécurité, pris déjà des mesures. Des troupes de méharistes pourchassent les pillards. Il s'agit de combiner leur action avec celle d'autres troupes analogues de la zone espagnole. Le pouvoir de suivre les pillards d'un territoire dans l'autre, fait également l'objet des conversations. Le Quai d'Orsay ne perdra pas de vue ce problème ». (Applaud.).

Sur ces mots, l'incident est clos.

La réforme judiciaire

Parlant sur le règlement de l'ordre du jour, M. André HESSE demande la remise à l'ordre du jour, après la discussion des interpellations sur l'Alsace-Lorraine, des deux projets portant ratification des décrets comportant la réforme judiciaire. « Celle-ci, dit-il, a fait l'objet de la part de membres de tous les partis des plus justes critiques. (Appl. nomb. bancs). Le débat doit s'engager le plus tôt possible ».

M. PIETRI s'associe à ces paroles.

M. BARTHOU déclare que le projet qu'il a préparé sera très prochainement déposé sur le bureau de la Chambre.

« La conférence des présidents a décidé, ajoute le ministre, de vous demander d'inscrire, après le débat sur la politique sociale, les interpellations sur la politique financière. Mais, afin que la reprise du débat sur la réforme judiciaire après les interpellations, ne vous paraisse pas un ajournement déguisé, j'accepte le rendez-vous fixé par M. Hesse, si c'est l'avis de la Chambre ».

M. A. HESSE maintient sa proposition, qui ne soulève plus aucune objection et qui est adoptée à mains levées à la presque unanimité, et la séance est levée.

Le général Booth déclaré inapte à présider l'Armée du Salut

Le grand Conseil de l'Armée du Salut, par 55 voix contre 8, a prononcé le général Booth inapte à rester à la tête de son organisation.

Les Funérailles de M. G. Vancauwenberghe ancien président du Conseil général du Nord

Selon la volonté expresse du défunt les funérailles de M. G. Vancauwenberghe, ancien Président du Conseil général du Nord, Président fondateur du Sanatorium de Zuydcoote, ancien maire de Saint-Pol-sur-Mer, se sont déroulées hier matin à Saint-Pol dans la plus grande simplicité. Après la cérémonie religieuse, le corps a été transporté à Dunkerque pour y être inhumé.

Nous avons rappelé, lors de sa disparition, la carrière bien remplie du regretté défunt dont l'activité sociale avait depuis longtemps dépassé les limites de notre département. Toute la population de Saint-Pol et de nombreux amis philanthropes venus de tous les points de la région, avaient tenu à rendre à sa dépouille un dernier hommage.

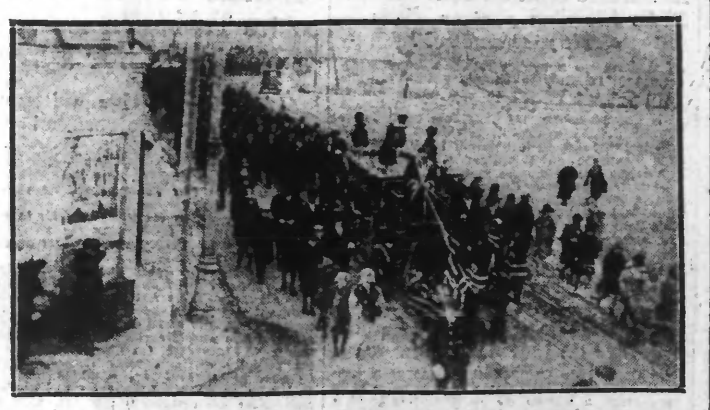

LE CORTÈGE FUNÈBRE SE RENDANT AU CIMETIÈRE

La cérémonie religieuse

La levée du corps fut faite à 10 h. 15 au domicile du défunt, par M. l'Abbé Leppens, vice doyen de la paroisse Saint-Benoit. Par une bise glaciale, le cortège se mit en marche et défila dans le parc du château.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Hudelo, Préfet du Nord ; Albert Mahieu, sénateur du Nord ; Allemès, notaire honoraire, vice président du Conseil d'administration du Sanatorium de Zuydcoote ; Jean Trystram, Président de la Chambre de Commerce de Dunkerque ; Bonnet, ingénieur civil ; Goesen, directeur du Sanatorium ; le capitaine de vaisseau Nissen et Teneur, directeur du Comptoir de l'Industrie linière.

Le deuil était conduit par M. Charles Vancauwenberghe, fils, et M. Roger Duclos, beau-fils du défunt.

On remarquait parmi une très nombreuse assistance, MM. Maurice Vincent, Durmont, Mullot, Détailleur, députés du Nord ; Delfortrie, Perrier, Blondé, Gustave Merjin, Sapelier, Demesmay, Van Escloo, conseillers généraux ; Séguin, sous-préfet de Dunkerque ; Châtelet, recteur d'Académie ; Géniat, conseiller de Préfecture ; Chavin, chef de cabinet du Préfet du Nord ; le général Debailleur, gouverneur de Dunkerque et de nombreux maires et conseillers municipaux de l'arrondissement.

Le service funèbre fut célébré en l'église Saint-Benoit par M. l'abbé Rollière. La cérémonie de l'offrande se prolongea jusqu'à midi.

L'inhumation

Le convoi funèbre se remit en marche entre une double haie de personnes recueillies pour gagner le cimetière de Dunkerque. Le drapeau avait été mis en berne sur tous les édifices communaux et sur la plupart des habitations situées sur le parcours du convoi. L'inhumation eut lieu à 13 heures dans le caveau de famille et selon la volonté formelle du défunt, aucun discours ne fut prononcé.

Des guides précieux pour les automobilistes

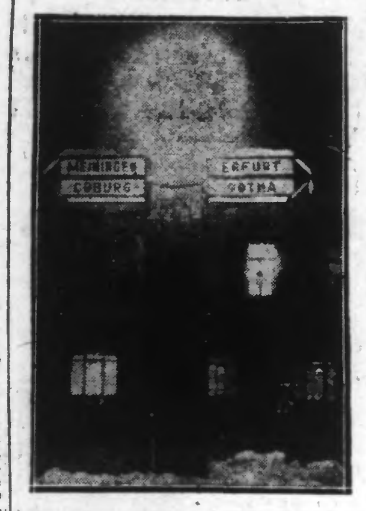

Ce sont des poteaux indicateurs lumineux qui viennent d'être inaugurés sur les routes de Thuringe, en Allemagne, et dont on voit ici un modèle.

Y a-t-il eu trafic de ferrailles au port fluvial de Maulde-Mortagne ou à Bléharies ?

L'enquête administrative ouverte à ce sujet n'est pas close

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Nous avons signalé hier, que M. Darondet, juge d'instruction, à Avesnes, chargé de faire la lumière sur l'affaire des métaux de Jeumont, avait reçu d'une personnalité de Caen, et apprit par des mariniers de Rouen, que le trafic des marchandises par bateaux au port de Maulde-Mortagne, Bléharis et Gand n'était pas toujours régulier et qu'il y avait lieu de le surveiller d'un façon particulière. L'enquête à laquelle nous nous sommes livré hier, si elle ne confirme pas les délits signalés, nous permet d'affirmer que, sur les indications parvenues aussi bien à la justice qu'à l'administration, des renseignements ont été demandés à la recette particulière des Douanes de Maulde-Mortagne.

L'origine de l'affaire

Avant la fin de l'année dernière, M. Massé, de Caen, attira l'attention de l'Administration des douanes sur les opérations des « gares » fluviales de MAULDE-MORTAGNE et de BLEHARIES ; c'est alors que M. Méléare, receveur particulier, à Avesnes, mit au courant M. Philippi, directeur des services douaniers de VALENCIENNES, lequel demanda à M. Fossaert, receveur particulier de MAULDE-MORTAGNE, de lui fournir un rapport.

La direction douanière de VALENCIENNES est en possession du rapport de M. Fossaert, dont il résulte que toutes les opérations effectuées en gare de MAULDE-MORTAGNE l'ont été régulièrement.

En ce qui touche particulièrement les ferrailles, il en est sorti de grandes quantités par le port de MAULDE, mais, nous a-t-on déclaré, en vertu des autorisations accordées par la commission des dérogations d'exportations qui siège au ministère du Commerce, à Paris. Les ferrailles ainsi exportées provenaient notamment de la démolition des navires désaffectés.

L'enquête à Rouen

Les chargements effectués surtout à Rouen, sur des péniches, avaient de multiples destinations : Gand, Anvers, etc...

Là douane, en ce qui concerne le transit, n'avait pas à intervenir. En effet, les bateaux chargés passant en transit à MAULDE-MORTAGNE, avaient comme première destination la Belgique (Gand et Anvers). Les mêmes bateaux, dont le voyage était reconnu régulier par les pièces officielles montrées à l'appui, pouvaient sortir de France sans encombre si les exportateurs étaient en règle avec la loi.

Mais, que valent les déclarations de ces mariniers de Rouen, qui ont éveillé l'attention de M. Darondel, juge d'instruction ?

M. Fossaert nous a affirmé hier qu'aucune grave infraction n'a été constatée au port de MAULDE-MORTAGNE.

Notre enquête à Bléharies

Quel crédit faut-il attacher aux propos de M. Massé, de Caen ? Faut-il prendre au sérieux les confidences des mariniers de Rouen ? Que faut-il penser d'une lettre qui, paraît-il, aurait signalé le trafic opéré entre Rouen et Gand, par la voie fluviale ?

L'affaire est encore dans l'œuf et on comprendra que nous soyons tenus à une grande discrétion.

Cependant, nous avons tenu à nous renseigner auprès des agents en douane belges de BLEHARIES. MM. Verdière, Eustache et Rooryck nous ont déclaré qu'ils n'étaient pas au courant ; M. Verdière a toutefois précisé que, dernièrement, plusieurs bateaux avaient été arrêtés à la suite de certaines irrégularités.

Nous avons dit que la direction des douanes de Rouen enquêtait. Nous saurons bientôt si le grand port fluvial de MAULDE, qui encaisse annuellement 40 millions de droits, ne servait pas à des aigrefins et ce qu'il faut retenir des déclarations de ceux qui ont provoqué la double enquête administrative et judiciaire.

M. L.

Deux accidents mortels dans la région minière

Un mineur tué à Nœux

Au cours de son travail à la fosse n° 8 des mines de Nœux, le mineur Jules Bricout a été victime d'un accident mortel. Le corps a été reconduit à son domicile.

Un autre asphyxié à Courrières

Le mineur Antoine Frankowski, âgé de 29 ans, marié et père de trois enfants travaillait à la fosse Julie aux mines de Courrières, lorsqu'il fut surpris par un éboulement. Ses camarades de travail se précipitèrent aussitôt à son secours, mais après plusieurs heures d'efforts, ils ne purent retirer qu'un cadavre. L'infortuné avait été asphyxié.

Les auteurs du crime horrible de Vieux-Condé jugés par les Assises

Joseph Kurzina, l'assassin a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et la femme Wisniewski, épouse de la victime, à dix ans de réclusion :: :: ::

La quatrième journée de la session d'assises a été consacrée, hier jeudi, à une affaire d'assassinat qui s'est déroulée, il y a plus d'un an à Vieux-Condé et dans des circonstances particulièrement affreuses.

Deux sujets polonais, un jeune homme et une femme, mère de six enfants en furent les tristes héros.

Lui Joseph Kurzyna, ouvrier d'usine, âgé de 21 ans ; elle, Maria Sobiera, femme Wisniewski, a 37ans.

Et voici ce que l'accusation leur reprochait :

Le noyé ligoté

Le 2 juin 1928, des habitants de Vieux-Condé, retiraient du canal du Jard, le cadavre ligoté du nommé Wisniewski Edmond, sujet polonais, mystérieusement disparu depuis sept mois.

L'autopsie précisa que la mort était le résultat d'une strangulation et qu'après le décès, le corps entravé et alourdi par une grosse pierre, vraisemblablement, avait été jeté à l'eau où il avait séjourné durant six mois environ.

Les soupçons

L'enquête établit que la femme Wisniewski faisait mauvais ménage avec son mari ; elle atteignit rapidement Kurzyna, pensionnaire du ménage, à l'époque de la disparition du mari. Les allures de Kurzyna qui passait pour être l'amant de la femme Wisniewski et qui se montrait sombre inquiet manifestement des idées de suicide, avaient en effet surpris ses compatriotes.

Kurzyna était de plus nettement mis en cause par le jeune Wisniewski Albin qui rapporta que la veille de la disparition de son père et au cours d'une scène de violence que celui-ci en était ivresse avait faite, Kurzyna s'était jeté sur Edmond Wisniewski, l'avait serré à la gorge jusqu'à ce qu'il cesse de crier puis il lui avait lié les jambes avec une ceinture et du fil de fer, préparé à l'avance et que sa mère avait tendu au meurtrier ; enfin il avait emporté le corps au dehors.

Propos compromettants

Un témoin rapportait encore une conversation compromettant tenue par Kurzyna qui avait dit : « Il faut que Wisniewski disparaisse, j'achèterai un revolver, ou bien encore quand je le verrai ivre, je lui porterai un mauvais coup et je le flanquerai à l'eau dans le canal. »

Enfin les démarches faites par Kurzyna et la femme Wisniewski pour se débarrasser des vêtements du mari n'avaient pas manqué de surprendre.

Aveux

Kurzyna essaya d'abord de nier puis finit par reconnaître qu'au cours d'une dispute il avait bien étranglé Wisniewski sur les conseils de la femme Wisniewski il avait ensuite jeté le corps dans le Jard.

Sobiera Maria femme Wisniewski reconnut qu'elle avait chargé le cadavre sur le dos de Kurzyna mais sans avoir autrement participé au crime.

Après s'être efforcé d'assurer seul la responsabilité des faits Kurzyna se décida enfin à des aveux complets, il était et il l'a reconnu l'amant de la femme Wisniewski ; cette dernière l'a poussé à supprimer son mari ; elle lui avait même donné 100 fr. pour acheter un revolver.

Les circonstances du crime

L'occasion de mettre ce projet nettement prémédité à exécution s'est présentée le 26 octobre 1927. Voyant son mari en état complet d'ivresse et sans force de résistance la femme Wisniewski écarta les enfants, fit boire son amant et l'encouragea à commettre son crime.

Sans avoir été le moins du monde provoqué par sa victime Kurzyna saisit Wisniewski à la gorge et l'étrangla ; le coup fait et avec l'aide de sa maîtresse, il emporta le corps qu'il alla jeter dans la rivière.

L'interrogatoire de l'homme

Les deux accusés ont écouté sans émotion l'acte d'accusation qui relate les faits tels que nous venons de les exposer et qui se termine par cette considération à l'égard de l'inculpé :

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Comment on construit en Amérique

La construction des gratte-ciel demande des fondations qui ont parfois une profondeur égale à la hauteur d'une maison de étages.